

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1371**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable du développement commercial

Nouvel intitulé : Responsable du développement commercial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
INSTITUT INTERNATIONAL DE COMMERCE ET DE DISTRIBUTION (ICD PARIS)	Le Président du Jury National d'attribution des titres, Le Directeur de l'établissement préparant la certification, Le Président du Conseil Académique du Groupe Institut de Gestion Sociale (IGS), Directeur de l'ICD Paris

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312m Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cadre de la fonction commerciale, le « Responsable du développement commercial » contribue directement à l'accroissement de la rentabilité des affaires, par ses actions de relations-client en fidélisation et/ou développement des ventes et/ou accroissement des parts de marchés et/ou animation de réseaux de distribution / vente. Il analyse les marchés, élabore et met en œuvre des plans d'action marketing et commercial, prend en charge le développement des ventes et des activités associées et manage des équipes. Il est responsable de la gestion de budgets.

Le « Responsable du développement commercial » est capable : - de concevoir et mettre en œuvre des actions commerciales en utilisant toutes les techniques du marketing ;

- de procéder au suivi, à l'évaluation et l'adaptation des actions commerciales mises en place ;
- d'optimiser les relations clients dans une logique de fidélisation et/ou de prospection ;
- d'utiliser les techniques de promotion des ventes, de marchandisage, et de communication publi-promotionnelle ;
- d'appliquer la réglementation commerciale applicable aux points de vente et points de contact client ;
- de conduire des négociations de haut niveau avec des fournisseurs et/ou prestataires ;
- de gérer les opérations logistiques liées aux flux des produits et services ;
- de manager la performance d'une équipe de collaborateurs ;
- de construire des « business plans », mettre en place des outils de gestion et de contrôle budgétaire, évaluer la performance économique de son unité d'exploitation ;
- de mettre en cohérence l'ensemble de ses actions avec la stratégie de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les emplois auxquels préparent le titre de « Responsable du développement commercial » peuvent être exercés dans tous les secteurs d'activité, la fonction étant interprofessionnelle par nature. Les titulaires du titre exercent principalement dans le secteur du commerce et de la distribution, mais également dans la banque et assurances, dans les services, dans l'industrie, dans le conseil ou encore dans l'immobilier.

Les emplois occupés peuvent être : - responsable commercial

- chef de produit
- commercial grands comptes
- responsable marketing opérationnel
- responsable marketing relationnel
- chef de secteur
- manager commercial
- category manager
- responsable magasin
- acheteur - ...

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1707 : Stratégie commerciale

D1406 : Management en force de vente

M1705 : Marketing

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1. analyse des marchés
2. élaboration et pilotage d'un plan d'action marketing et commercial
3. développement des ventes

4. management des équipes
5. administration des ressources financières
6. capacités transversales méthodologiques

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		20% de représentants de l'organisme de formation 60% de professionnels 20% autres
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		20% de représentants de l'organisme de formation 60% de professionnels 20% autres

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : - équivalence Master 1 de l'IMD de Roubaix (Université de Lille 2) - accès direct en 2ème année de Master «Ingénierie de la Distribution» de l'IMD-Université Lille 2 - accès à une 5ème année de l'ICD permettant l'obtention d'un diplôme visé Bac+5	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au JO du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé Responsable du développement commercial avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au JO du 12 octobre 2002. L'homologation prend à effet du 1er janvier 1989 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 28 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 6 août 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation.

Arrêté du 3 février 1999 publié au Journal Officiel du 12 février 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : fin d'homologation.

Arrêté du 26 septembre 1994 publié au JO du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Certificat d'études supérieures commerciales et marketing'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 200 titres sont délivrés chaque année

Autres sources d'information :

<http://www.icd-ecoles.com/> <http://www.cfa-igs.com/>

<http://www.igs-fc.asso.fr/>

<http://www.ciefa.com/>

<http://www.icd-ecoles.com/>

Lieu(x) de certification :

Institut international de Commerce et de Distribution (ICD) 1 rue Jacques Bingen
75017 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- ICD Paris 12 rue Alexandre Parodi - 75010 Paris - ICD Toulouse 186 route de Grenade - 31700 Blagnac,
 - CFA Bureautique Appliquée 3 rue Pierre Dupont - 75010 Paris
 - CIEFA Paris 12 rue Alexandre Parodi - 75010 Paris
 - CIEFA Toulouse 186 route de Grenade - 31700 Blagnac
 - CIEFA Rhône-Alpes (*) 69 rue Sergent Michel Berthet - 69009 Lyon
 - IGS Formation Continue 1 rue Jacques Bingen - 75017 Paris
 - IGS Formation Développement (*) 1 rue Jacques Bingen - 75017 Paris
- (*) en projet

Historique de la certification :

Ancien libellé : - « Certificat d'études supérieures commerciales et marketing » (arrêté du 26 septembre 1994 publié au JO du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique)

Certification précédente :

« Responsable du développement commercial »

(arrêté du 11 mars 2004 publié au JO du 13 mars 2004)

Certification précédente : Certificat d'études supérieures commerciales et marketing (Fiche incomplète)

Certification suivante : Responsable du développement commercial